

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



*Au service
des peuples
et des nations*

Date : 08/08/2018

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour l'évaluation du « Projet de coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour la paix durable et la cohésion sociale »

Numéro du projet : CIV10-00105391 : Projet de Coopération Transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour la Paix durable et la Cohésion Sociale (CROSS BORDER)

Durée du contrat/services (si applicable) : 21 jours calendaires

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le **22 Août 2018 à 17h00**. L'offre comprendra un CV, une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience (40 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (50 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique. Nous demandons au consultant de nous faire une **offre forfaitaire** pour la durée de la consultation.

Les critères d'évaluation retenus sont :

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés, seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70% de points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :

Les propositions financières seront cotées sur 30 points. L'offre techniquement qualifiée la moins chère sera retenue.

Pour chaque catégorie de consultant (international et national), les meilleurs candidats les mieux disant seront retenus sur la base du cumul des notes obtenues des deux évaluations.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix	20					
		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
3.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
3.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	20					
3.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
		50					

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
DIFFUSION



1. Informations sur la consultance

Job ID/Title :	Consultant National-Evaluation du « Projet de coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour la paix durable et la cohésion sociale »
Project :	CIV10-00105391 : Projet de Coopération Transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour la Paix durable et la Cohésion Sociale
Scope of advertisement :	Globally advertised (Including jobs.undp.org)
Category (eligible applicants) :	Externe
Brand :	UNDP
Practice Area :	Gouvernance démocratique, réconciliation et cohésion sociale
Application Deadline :	22 Août 2018
Type of Contract :	Contrat Individuel
Post Type and Level :	Consultant National
Duty Station :	Abidjan avec des missions dans les zones du projet notamment les départements de Tabou et de Taï
Languages Required :	Français avec de bonnes connaissances en Anglais
Starting Date : (date when the selected candidate is expected to start)	27 Août 2018
Duration of Initial Contract :	21 jours
Expected Duration of Assignment :	21 jours

2. Contexte

Après des décennies de crise et de guerre civiles et En réponse aux situations de conflits et d'instabilité, l'ONU a mis en place des opérations de maintien de la paix au Libéria et en Côte d'Ivoire qui travaillent en étroite collaboration avec les équipes pays des Nations Unies au travers desquelles, des appuis importants ont été fournis aux populations sur financement du Fonds de Consolidation de la Paix (FCP). En effet, les deux pays reçoivent un soutien du FCP/PBF à travers le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (PRF).

Le désengagement de La MINUL et le transfert des responsabilités au gouvernement libérien en vue d'assumer la responsabilité entière de la sécurité nationale sont effectifs, conformément à la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité.

Les activités de la MINUL et les programmes financés par le FCP/PBF ont été particulièrement importantes dans la réduction des tensions et des incidents de violence dans les communautés le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Ces communautés partagent de nombreuses dynamiques socio-économiques et culturelles, aussi, les menaces sur la paix et la sécurité dans un pays ont un impact sur le développement de l'autre pays. En outre, en Mars 2014, l'émergence et la propagation de la maladie à virus Ebola (EVD) au Libéria et en Guinée ont conduit à la fermeture des frontières terrestres

internationales entre la Côte d'Ivoire et ses deux pays voisins (Libéria et Guinée). La fermeture de la frontière a eu un impact significatif sur la cohésion sociale au sein et entre les communautés frontalières, ce qui compromet le flux régulier des personnes et des biens ; elle a également contribué à l'appauvrissement des communautés libériennes frontalières.

Comme au Libéria, le retrait de l'ONUCI a commencé à partir du 30 Juin 2016 et s'est achevé le 30 juin 2017. L'assistance déployée pour la stabilisation et la réhabilitation des zones frontalières a permis aux communautés d'accéder aux services sociaux de base, et donc, retrouver une certaine normalité. Compte tenu de la fin de la mission dans les deux pays, les tensions croissantes observées entre les communautés transfrontalières, y compris les tensions entre les populations autochtones et non-autochtones ; les présidents des deux pays ont appelé à une cohésion sociale accrue le long de la frontière. La réunion conjointe de haut niveau à Guiglo "Deuxième Réunion du Conseil Conjoint des Chefs coutumiers et des Anciens (ACCJE ») tenue en Janvier 2016 a réuni les deux chefs d'État et les chefs traditionnels des deux pays pour discuter et élaborer des stratégies en vue de l'atténuation des tensions. La réunion a conclu que bien qu'il y ait amélioration de la situation générale de la sécurité dans la zone frontalière, l'engagement continu entre les deux pays en vue de trouver des solutions durables pour la sécurité et le développement socio-économique contribuera à consolider la paix et la cohésion sociale entre les communautés frontalières qui partagent des liens historiques et culturels.

En réponse à la situation décrite, le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) a octroyé un financement de 3 millions de dollars US visant à renforcer la sécurité des frontières et la cohésion sociale. Cependant, ce financement du FCP ne couvre que les départements de Tabou et de Taï pour la Côte d'Ivoire et ceux de Harper et Pleebo du côté Libérien.

L'objectif global de cette initiative est de réduire les tensions et prévenir les conflits, améliorer la sécurité des communautés et renforcer les relations entre les communautés et les forces de sécurité dans les zones frontalières entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

Les résultats attendus, sont de deux ordres :

- Résultat 1 : La confiance entre les forces de sécurité et les communautés frontalières est accrue à travers le renforcement des capacités des mécanismes conjoints locaux et transfrontaliers ainsi que par une coopération accrue
- Résultat 2 : La cohésion sociale et la coexistence pacifique au sein des communautés transfrontalières sont améliorées à travers des cadres de dialogues entre les communautés transfrontalières et le renforcement de la coopération entre les mécanismes locaux de résolution des conflits et les échanges socio-économiques et culturels.

Les Organisations récipiendaires de ce projet sont le PNUD et l'OIM tant en Côte d'Ivoire qu'au Libéria.

Compte tenu du caractère conjoint de ce projet, des synergies et complémentarités ont été développées dans la planification et la mise en œuvre des principales activités identifiées d'une part au niveau des deux départements concernés en Côte d'Ivoire à savoir Tabou et Taï et d'autre part, avec les initiatives miroires du côté du Libéria.

Après plus d'un an de mise en œuvre, ce projet a permis d'enregistrer des résultats très encourageants au niveau du renforcement de la confiance entre les forces de sécurité et les communautés frontalières d'une part et d'autre part entre les communautés frontalières des deux pays.

Ces résultats enregistrés au bout d'une année de mise en œuvre des activités du projet contribuent au renforcement de la coopération entre les deux pays, encourageant ainsi le rapprochement des communautés et tous les acteurs vivant le long des frontières.

Il convient par conséquent d'analyser les expériences de ce projet transfrontalier afin d'en faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats.

Par ailleurs, la documentation des expériences et les acquis du projet seront d'excellents outils pour le gouvernement et les partenaires au développement, qui pourront s'en inspirer pour la mise en place d'autres programmes et projets relatifs à la coopération transfrontalière.

3. Objectifs de la consultance

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du « Projet de coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour la paix durable et la cohésion sociale » à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu'à la durabilité desdits résultats.

De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus.

Les objectifs spécifiques de cette mission apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des communautés ciblées ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria ;
- Constatier l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine.

4. Description des responsabilités

Le Consultant National s'appuiera sur le Cross-Border community Project Officer et travaillera sous la responsabilité du Directeur Pays Adjoint/Programme du Bureau Pays, sous la supervision d'ensemble du Programme Manager.

L'équipe de Consultants aura les tâches spécifiques suivantes :

De la pertinence du programme :

L'équipe de Consultants évaluera dans quelle mesure les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception répondent aux besoins tels qu'ils ressortent des priorités nationales et tels que les populations les ressentent. L'équipe de Consultants évaluera aussi la cohérence du projet par rapport aux objectifs de développement du PNUD et du Programme Pays, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix, le rétablissement de la sécurité et la promotion des droits humains. L'évolution du contexte (politique, sécuritaire, économique, social, institutionnel) et ses conséquences sur le déroulement du programme devront également être passées en revue.

De l'efficience du projet :

L'équipe de Consultants évaluera la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du programme, les ressources disponibles et les résultats atteints. Elle apportera une appréciation sur le coût en termes d'équilibre entre les résultats atteints et l'utilisation des ressources humaines et financières. Pour ce faire, elle analysera l'organisation spécifique du projet, les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion quotidienne, les actions menées par les différents acteurs, la capacité de gestion et d'adaptation des gestionnaires par rapport aux activités, aux résultats attendus et atteints et à l'environnement général de mise en œuvre.

De l'efficacité du projet :

L'équipe de Consultants déterminera dans quelle mesure les actions du projet ont contribué à la réalisation des objectifs fixés et des attentes des populations en matière de coopération transfrontalière. Il s'agira, en particulier, d'évaluer si le projet a contribué à améliorer (i) la confiance entre les forces de sécurité et

les communautés, (ii) la cohésion sociale et la coexistence pacifique au sein des communautés transfrontalières. Une analyse particulière sera faite concernant le caractère transfrontalier du projet ainsi que le niveau d'atteinte des recommandations de la réunion conjointe de haut niveau de Guiglo entre les chefs d'Etat des deux pays. L'analyse appréciera le respect de la stratégie de mise en œuvre et les respects des délais.

De l'impact indicatif du projet :

L'équipe de Consultants évaluera aux plans qualitatifs et, dans la mesure du possible, quantitatifs l'impact indicatif des activités réalisées jusqu'à présent dans le cadre des deux résultats du projet. Elle s'appuiera pour ce faire sur le cadre logique du document de projet mais pourra, le cas échéant, suggérer d'autres éléments de mesure qu'elle jugera plus pertinents. Une attention particulière sera portée à l'analyse des rapports de terrain d'identification des besoins, des rapports de fin d'activités des partenaires opérationnels de mise en œuvre des activités du projet.

De la durabilité du projet :

Ce critère permettra de déterminer si les résultats positifs du programme sont susceptibles de perdurer. Cette durabilité sera appréciée en fonction de l'autonomie des institutions et des communautés bénéficiaires et de leurs capacités à poursuivre les activités ou initiatives de rapprochement au-delà des appuis du projet.

De façon spécifique, l'équipe de Consultants devra apprécier la conformité des résultats attendus en rapport avec les objectifs poursuivis dans le cadre du projet. Sinon, quelles en sont les raisons et les conséquences ? Et répondre aux questions suivantes (ces questions ne sont pas exhaustives et l'équipe de l'évaluation aura toute liberté pour adjoindre d'autres questions):

Par rapport à la confiance entre les forces de sécurité et les communautés frontalières :

- Les capacités techniques et opérationnelles des autorités locales, des forces de sécurité, des agents de gestion des frontières et des acteurs gouvernementaux clés ont-elles été renforcées ?
- Le nombre de conflits résolus pacifiquement par les acteurs de la frontière a-t-il augmenté ?
- Les postes frontaliers ont-ils été réhabilités et équipés ?
- Les relations entre les forces de sécurité et les communautés, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables sont-elles améliorées ?
- Les forces de l'ordre et les populations cibles sont-elles impliquées dans des activités communes de sensibilisation et de rapprochement
- La sécurité transfrontalière est-elle renforcée par un dialogue régulier, le partage d'informations et des patrouilles conjointes. ?

Par rapport à la cohésion sociale et la coexistence pacifique au sein des communautés transfrontalières

:

- Existe-t-il des mécanismes locaux et transfrontaliers de résolution et de prévention des conflits ?
- Les mécanismes d'alerte et Réponse précoce (ARP) locaux existants (y compris les comités de paix) identifiés / établis ont-ils été renforcés dans les zones cibles ?
- Les comités locaux ont-ils résolus pacifiquement des conflits ?
- Le rapprochement des communautés transfrontalières, la stabilité et la cohésion sociale ont-ils été renforcés ?
- Les différents comités mis en place sont-ils opérationnels ?

Pour ce qui est de la pérennisation des résultats du programme:

- Quel est le degré d'internalisation des acquis du projet par les groupes cibles et institutions nationales pour assurer la relève des activités du programme ?
- Quelles sont les dispositions (institutionnelles, réglementaires, budgétaires, sensibilisation...) prises et à prendre dès à présent par le gouvernement Ivoirien et les groupes cibles pour s'assurer que les acquis du projet ne seront pas perdus ?
- Quelles sont les stratégies à préconiser pour la phase post-projet, compte tenu du succès ou non et comment mobiliser des fonds additionnels et favoriser l'internalisation des acquis du projet par les groupes cibles ?

Elaboration des recommandations

L'équipe de Consultants proposera des recommandations ciblées par institution de mise en œuvre et portant sur la conception, la gestion et la pérennisation des acquis du projet.

5. Résultats attendus/ produits livré

L'équipe de Consultants produira les rapports suivants :

- Un rapport succinct de démarrage/feuille de route comprenant le programme de la mission et la méthodologie proposée. Une version finale de cette feuille de route sera remise, au plus tard, 3 jours après le briefing de démarrage au management du PNUD ;
- Un résumé comprenant les grandes lignes des conclusions et toute information utile sera remis la veille du débriefing de mission par courrier électronique pour discussion ;
- Un rapport de mission provisoire sera remis impérativement dans un délai d'une semaine après la fin de la mission par courrier électronique. Il comprendra notamment un résumé de 3 pages maximum. Il répondra aux termes de référence et aux critères de qualité requis, en soulignant les forces et les faiblesses de la mise en œuvre et la qualité des produits livrés, le coût, la stratégie et la pertinence de la méthode employée. Ce rapport sera soumis aux partenaires nationaux concernés pour commentaires et validation par la mission d'évaluation 3 jours.
- Un rapport final en version hard accompagné d'une clé contenant les fichiers des textes (Word et PowerPoint) proposé dans un délai d'une semaine. Le rapport tiendra compte des commentaires du bureau pays et de ceux des partenaires et des PTF. Il comportera obligatoirement un résumé, une analyse des conclusions et des recommandations, ainsi qu'une section sur la méthodologie et en annexe, les termes de référence de l'étude, la liste des personnes et structures rencontrées et les références bibliographiques.

6. Méthode et supervision

Le Consultant National s'appuiera sur le Cross-Border community Project Officer et travaillera sous la responsabilité du Directeur Pays Adjoint/Programme du Bureau Pays, sous la supervision d'ensemble du Programme Manager.

Il aura également la responsabilité, durant toute la durée de l'évaluation, de proposer et de mettre en œuvre les solutions les plus adéquates pour la réalisation de cette évaluation.

Avant l'étude :

- Le consultant est responsable de toutes les activités relatives au programme en objet d'évaluation, et de l'élaboration des approches/outils, de la préparation de la méthodologie d'enquête, des outils de collecte d'information, de l'organisation de groupes de discussion (focus groupes dirigés) et d'interviews en veillant à la représentativité des intervenants (société civile, institutions partenaires, populations cibles, etc.)

- Le consultant fournira, pour validation, un dossier technique présentant le plan de travail et l'approche méthodologique qui sera utilisée lors de l'évaluation proprement dite.

Pendant l'étude :

- Le consultant communiquera au PNUD les propositions de modification éventuelle des approches et tiendra compte de ses commentaires ;
- Le consultant s'attachera à faciliter les entrevues, l'identification et la mobilisation des acteurs, et l'obtention des autorisations de mener l'évaluation auprès des autorités nationales ;

Après l'étude :

- Le consultant présentera une version provisoire des résultats de l'évaluation du programme pour commentaires et validation des partenaires nationaux concernés.
- Le consultant soumettra un rapport final intégrant les commentaires et contributions des parties prenantes, y compris le PNUD, les partenaires nationaux et les PTF.

7. Compétences

- Faire preuve d'adhésion aux valeurs, et à la mission du PNUD;
- Capacité de faire preuve de discernement dans les tâches assignées et de travailler sous pression dans le respect des délais ;
- Excellente capacité en matière de communication et de rédaction de rapports ;
- Aptitude à mener des analyses approfondies et à parvenir à des conclusions pertinentes dans le domaine spécifique ;
- Aptitude à travailler en équipe, à solliciter l'avis des collègues et partenaires et à valoriser leurs idées et leurs compétences ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Windows, Word, Excel, PowerPoint, Internet, etc).

8. Qualification

Education :

- Master en criminologie, sciences politiques, sciences sociales, droits de l'homme ou domaines similaires

Expérience :

- Expérience professionnelle dans l'évaluation de programmes de consolidation de la paix et de cohésion sociale (minimum 5 évaluations) ;
- Expérience en matière de gestion de projets et programmes sociaux, en particulier dans la consolidation de la paix (minimum 7 ans d'expérience);
- Expérience en matière de collaboration avec les Organisations Communautaires de Base (OCB), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) (au moins 3 expériences) ;
- Bonne connaissance du Système de Nations Unies et en particulier du PNUD ;
- Connaissance de la région ouest et sud-ouest.

Langue :

- Excellente maîtrise du français oral et écrit, qui est la langue de travail
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

9. Critère de sélection des offres

La sélection sera faite sur la base des critères suivants :

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix	20					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	20					
2.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
Total		50					

10. Méthode d'évaluation des offres

- Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière ;
- La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

11. Soumission des offres

Soumission : le consultant national devra soumettre un dossier comprenant deux propositions (technique et financière):

a) La proposition technique doit contenir :

- Une copie des diplômes ;
- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé ;
- Attestation de bonne exécution (ABE) des missions d'évaluation réalisée
- Une brève description de la méthodologie de travail indiquant les différentes étapes d'atteinte des résultats et le chronogramme ;
- Un formulaire P11 des Nations Unies dûment rempli et au moins 3 personnes de référence avec leurs adresses mail - http://sas.undp.org/Documents/P11_personal_history_form.doc

b) La proposition financière :

- Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays);

- Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems ;

12. Durée

L'étude se déroulera conformément aux délais suivants :

Activités	Délai
Validation du rapport succinct de démarrage/Feuille de route	3 jours
Mission de collecte de données	6 jours
Elaboration du rapport provisoire	5 jours
Validation du rapport provisoire	3 jours
Elaboration du rapport final	5 jours

13. Livrables

- Le consultant présentera une version provisoire des résultats de l'évaluation du programme pour commentaires et validation des partenaires nationaux concernés.
- Le consultant soumettra un rapport final intégrant les commentaires et contributions des parties prenantes, y compris le PNUD, les partenaires nationaux et les PTF